

MÉMOIRE SUR LA QUESTION DE MOURIR DANS LA DIGNITÉ

Doute sur la validité des appuis
sur lesquels le gouvernement s'est basé pour lancer cette consultation publique

-et-

Demande pour que la Commission ne prenne pas en considération la position de ces
organismes, qui fut prise de façon non-représentative ou de façon non-démocratique

Le 14 Juillet 2010

Lors du point de presse que donnait M. Geoffrey Kelley et Mme Véronique Hivon, respectivement président et vice-présidente de la *Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité*, il a été exprimé (et je cite) que « *les parlementaires sont interpellés par la population* », sur cette question. Or, cette affirmation est, à mon avis, trop vague pour justifier, de façon satisfaisante, la tenue d'une telle Commission. Par la suite, appelée à nous mettre en contexte sur cette décision de tenir une telle Commission, Madame Hivon répondait (lors du même point de presse) à sa propre question :

- « *Pourquoi donc décider de mettre en place une commission sur cette question-là?* »
- « *Bien, je pense que c'est qu'on a vu que le débat a pris beaucoup de place dans les dernières années mais, je dirais, avec une ampleur renouvelée à l'automne avec certains éléments comme évidemment les prises de position du Collège des médecins, la Fédération des médecins spécialistes, la Fédération des omnipraticiens et, aussi, la prise de débat et la demande au Parlement du Québec de mettre en place ce vaste débat-là par des associations comme l'AFÉAS, comme l'AREQ, qui est une association de retraités. Et on a eu aussi beaucoup de lettres d'opinion, beaucoup de cris du cœur de gens atteints de maladies ou dont les proches étaient atteints de maladie* ».

Avant d'en arriver à mon point principal qui dénonce le processus « non-démocratique » de l'Aféas pour prendre position sur cette question des soins de fin de vie, j'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'aucune donnée n'a été fournie quant au nombre de médecins qui avaient initialement et officiellement demandé un tel débat. Quant aux sondages faits auprès des médecins, une participation de seulement 23% chez les médecins spécialistes et de seulement 14% chez les autres médecins ne saurait faire preuve d'un consensus pour établir une conclusion valable. Votre Commission s'appuie pourtant sur ce Collège des médecins et sur ces Fédérations de médecins pour justifier la tenue de cette importante commission, alors que le taux de participation aux sondages est, de toute évidence, insuffisant et « non représentatif ».



J'aborde maintenant le point principal, celui qui me touche plus directement, étant moi-même membre de l'Aféas. Mme Hivon, dans son questionnement sur la pertinence de tenir une telle commission mentionnait que *le débat avait pris beaucoup de place dans les dernières années « mais » avec une ampleur renouvelée à l'automne avec certains éléments comme... la prise de débat et la demande au Parlement du Québec de mettre en place ce vaste débat-là par des associations comme l'AFÉAS, comme l'AREQ...* Or, je déplore que cette « demande » que l'Aféas (Association Féminine d'éducation et d'action sociale) ait été faite au Parlement du Québec et qu'elle n'ait pas découlé d'une décision prise de façon démocratique et j'aimerais ici vous en faire la démonstration :

- Avant la tenue du Congrès de l'Aféas en août 2009, aucune consultation n'a été faite auprès des membres des Aféas locales pour connaître leur opinion et les membres n'ont jamais été prévenues qu'une proposition au sujet de l'euthanasie serait débattue au cours de ce congrès 2009;
- Des 13 000 membres en règle de l'Aféas, seulement 400 membres (ou déléguées), soit plus ou moins un ratio de 1/32 membres, ont assisté au Congrès provincial 2009 pour donner leur opinion (à noter ici qu'un congrès dont les frais s'élèvent à environ \$300 n'est pas accessible à toutes). L'assistance à ce congrès aura vraisemblablement été le seul moyen de se prononcer sur cette importante question d'éthique, alors qu'une vote universel s'imposait;
- N'ayant été avisées des thèmes du Congrès (tenu en août 2009) seulement en juillet 2009 (alors que les rencontres des Aféas locales se terminent en juin) les 400 déléguées n'ont donc pas eu la chance de préalablement discuter de cette question avec les membres de leur Aféas locale pour, à tout le moins, cerner leur opinion et ainsi prendre en considération leurs objections, appuis ou revendications;
- Au cours de l'année qui a précédé le congrès 2009 (année où fut prise la position sur l'euthanasie) aucune rencontre abordant ce sujet n'a été organisée, aucun expert n'a été invité à parler de ce sujet alors que les buts premiers de l'Aféas sont l'éducation et l'action sociale et que, pour une question aussi importante que celle de l'euthanasie, deux ou trois rencontres auraient été souhaitables voire nécessaires;
- L'Aféas, qui a pourtant comme mission de défendre le droit des femmes, a, en omettant d'informer ses membres, failli au droit le plus fondamental qui est justement celui d'être bien informée;



- *Lors de l'exercice du vote à ce congrès, les opinions ont été, m'a-t-on rapporté, très partagées et la proposition, qui a été amendée à plusieurs reprises, est passée de justesse, créant de profondes insatisfactions chez pratiquement la moitié des déléguées présentes (même celles qui ont finalement voté en faveur de l'euthanasie étaient très ambivalentes);*
- *Le 23 février 2010 (donc six mois après le congrès), quatre membres du conseil d'administration (formé de cinq membres en tout) se sont retrouvées, par hasard, à la conférence de deux heures que donnait généreusement à Longueuil le Dr. Patrick Vinay, ex-doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal (qui a consacré une partie de sa carrière aux soins palliatifs). Après avoir entendu les arguments du Dr. Vinay, leur position a été unanime (notez que deux d'entre elles avaient déjà voté en faveur de l'euthanasie). Elles ont donc conclu que « **mettre fin aux jours d'une personne n'était pas la solution et qu'il fallait plutôt s'efforcer d'allouer plus de ressources financières et humaines au niveau des soins palliatifs;***
- L'unique membre du conseil d'administration de l'Aféas-Montarville, qui n'avait pu assister à la conférence mais qui, elle aussi, avait voté à ce Congrès pour la légalisation de l'euthanasie, s'est ralliée à cette opinion commune, à savoir qu'il faut éliminer la douleur mais non le malade;
- Le seul fait que trois membres du CA aient changé d'idée, après avoir entendu les solides arguments du Dr. Patrick Vinay, démontre que les informations ou données se sont avérées insuffisantes pour que le vote effectué lors du congrès 2009 soit valable;
- À partir de ce fait, l'Aféas local de Montarville m'a donc mandaté pour préparer une longue proposition demandant la révision de la position de l'Aféas provinciale sur la question de l'euthanasie. La proposition est donc préparée et l'Aféas locale est d'accord pour en poursuivre l'étude et la présenter à l'Aféas régionale.
- Or, avant même la tenue du C.A. de l'Aféas régionale, la présidente de notre Aféas locale prend la liberté de présenter, de façon non officielle, ladite proposition à l'Aféas régionale et nous fait part que l'Aféas régionale l'avait jugée non recevable. J'ai donc proposé, qu'à tout le moins, l'Aféas régionale invite Dr. Vinay à venir présenter sa conférence dans notre région, au bénéfice des membres de l'Aféas, mais, à nouveau, cette proposition a spontanément été écartée par l'Aféas régionale.



Pour toutes ces raisons, je demande trois choses:

Que, pour une question de si haute importance, la Commission évite de s'appuyer sur des sondages n'ayant pas obtenu un taux de participation suffisant (une majorité d'au moins 50% + 1 des membres de l'organisme consultés étant souhaitable);

Que, pour une question de si haute importance, la Commission considère comme insignifiante et sans valeur la position de tout organisme qui n'aurait pas fait l'objet d'une large consultation auprès de ses membres;

Qu' au moment d'émettre le rapport qui suivra les présentes consultations publiques tenues dans différentes régions du Québec, la Commission ne tienne compte ni de la position du Collège des médecins, ni de la position des Fédérations de médecins (et ce en raison du faible taux de participation aux sondages effectués) et ignore totalement la position de l'Aféas (celle de l'Areq devant faire l'objet d'une vérification...) compte tenu du fait que la position de l'Aféas ait été prise de façon non-démocratique.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez aux présentes et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les plus sincères.

Nicole Charbonneau Barron
(450) 461-2554
nicolecbarron@hotmail.com



S'il te plaît... apprivoise-moi !

- Je veux bien, répondit le petit prince, mais je n'ai pas beaucoup de temps. J'ai des amis à découvrir et beaucoup de choses à connaître.

-On ne connaît que les choses que l'on apprivoise, dit le renard. Les hommes n'ont plus le temps de rien connaître. Ils achètent des choses toutes faites chez les marchands. Mais comme il n'existe point de marchands d'amis, les hommes n'ont plus d'amis. Si tu veux un ami, apprivoise-moi !

-Que faut-il faire? Dit le petit prince.

-Il faut être patient, répondit le renard. Tu t'assoiras d'abord un peu loin de moi, comme ça, dans l'herbe. Je te regarderai du coin de l'œil et tu ne diras rien. Le langage est source de malentendus. Mais, chaque jour, tu pourras t'asseoir un peu plus près...

Regardant les petits flocons de neige à travers la fenêtre de la terne chambre qu'elle occupait aux soins palliatifs, ma mère, me suggéra doucement de la sortir... dans la rue! Nous nous sommes retrouvées là, dehors, devant l'hôpital Notre-Dame. J'ai poussé son fauteuil roulant devenu trop grand pour elle malgré son lourd manteau et nous avons savouré ce grand et profond silence empreint d'amour et de complicité. C'était là sa dernière excursion qui lui valait les plus beaux voyages qu'elle avait pu faire dans sa vie.

-Adieu, dit le renard. Voici mon secret. Il est très simple : on ne voit bien qu'avec le cœur. L'essentiel est invisible pour les yeux...

-C'est le temps que tu as perdu pour ta rose qui fait ta rose si importante....

-Les hommes ont oublié cette vérité, dit le renard. Mais tu ne dois pas l'oublier. Tu deviens responsable pour toujours de ce que tu as apprivoisé. Tu es responsable de ta rose...

De retour dans sa triste chambre, plus rien ne s'activait... Ni ses membres, ni ses yeux, ni même ses lèvres... Mais je me disais qu'il lui restait sans doute au moins l'oreille, et sinon tout son cœur, pour m'entendre lui chuchoter « Maman, je t'aime... je t'aime tant! »

Puis le renard ajouta :

-Va revoir les roses. Tu comprendras que la tienne est unique au monde...

-Vous êtes belles, mais vous êtes vides, leur dit-il encore. On ne peut pas mourir pour vous. Bien sûr, ma rose à moi, un passant ordinaire croirait qu'elle vous ressemble. Mais à elle seule elle est plus importante que vous toutes, puisque c'est elle que j'ai arrosée. Puisque c'est elle que j'ai mise sous globe. Puisque c'est elle que j'ai abritée par le paravent. Puisque c'est elle dont j'ai tué les chenilles (sauf les deux ou trois pour les papillons). Puisque c'est elle que j'ai écoutée se plaindre, ou se vanter, ou même quelquefois se taire. Puisque c'est ma rose.

Dans une société où le « chacun pour soi » tend à devenir la norme, il devient de plus en plus difficile d'accepter d'être à la charge d'une autre personne surtout lorsque cette situation risque de perdurer. Pourtant la fragilité d'un grand malade peut être source d'ouverture, de douceur, de compréhension, de générosité et de renouveau. La dignité d'un être humain ne réside pas dans la santé, dans le prestige, dans le succès ou la richesse. La dignité d'une personne, comme disait le renard dans *Le Petit Prince* est « invisible pour les yeux ».

« Ce qui m'émeut si fort de ce petit prince endormi, c'est sa fidélité pour une fleur »...
Tiré du conte d'Antoine de Saint-Exupéry – Le Petit Prince

Accompagner une personne en fin de vie n'est pas chose facile. Il nous faut parfois mettre, momentanément ou pour une longue période, nos ambitions personnelles et notre confort de côté pour prendre soin d'un proche. Mais, pour l'avoir fait, cette expérience s'avère l'une des plus enrichissantes que l'on puisse espérer vivre. Ma mère m'aura appris plus, en ces six semaines qu'en trente années de ma vie. En effet, ma mère m'aura appris non seulement à vivre mais à mourir, avec sérénité et sens du mystère... à accueillir la vie comme elle vient... avec ses beaux côtés et ses côtés parfois plus sombres.

Merci maman d'avoir complété ton travail ici-bas et d'avoir patiemment attendu le jour de ta mort.

Nicole Charbonneau Barron
nicolecbaron@hotmail.com
Le 9 octobre 2010

Commentaires apportées par Nicole Charbonneau Barron

Suite au mémoire présenté le 26 octobre 2010 par l'AFÉAS – Femmes en mouvement

St-Bruno, le 30 janvier 2011

**Prière de bien vouloir annexer le présent document au mémoire
présenté par Nicole Charbonneau Barron le 15 octobre 2010**

À titre d'ex-membre du conseil d'administration de l'Aféas local de Montarville*, voici quelques précisions que je crois juste d'apporter, suite aux propos qu'ont tenus Mesdames Céline Duval et Madeleine Bourget, lors de la présentation du mémoire de l'Aféas.

1. Une semaine seulement avant le congrès de l'Aféas (qui se tenait du 19 au 21 août 2010), les membres avaient été invitées à venir prendre connaissance des 50 propositions dûment déposées. Les membres de l'Aféas local de Montarville se sont donc réunies le 11 août de l'été dernier afin de donner leur point de vue avant la tenue du congrès.
2. De ces 50 propositions, aucune ne portait sur l'euthanasie ou le suicide assisté. Néanmoins, une proposition « surprise » sur la question du « mourir dans la dignité » a été parachutée sur les tables de discussion des déléguées, proposition justifiée par le fait d'être « reliée à un débat de société ». La proposition rencontrait, apparemment, les critères de recevabilité. (J'attire ici votre attention sur le fait qu'en avril 2010, alors que je tentais de présenter une proposition demandant la révision de la position de l'Aféas sur la même question, on me signalait qu'il était trop tard... considérant le long processus des différents niveaux de l'Aféas, soit local, régional et provincial.) Ci-après, vous trouverez le contenu de cette proposition « surprise » :

**Nous demandons au ministre de la Santé et des Services sociaux, au président et à la vice-présidente de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité, de reconnaître, dans la loi sur la Santé et les Services sociaux, l'aide médicale active à mourir comme soin approprié de fin de vie, pour une personne qui en a préalablement exprimé le choix de façon libre et éclairée, qui est en perte d'autonomie ou qui souffre d'une maladie incurable, invalidante ou qui éprouve des douleurs physiques ou mentales aiguës sans perspective de soulagement.*

*Voir lettre de « suspension ou exclusion » de l'Aféas, reçue par courrier spécial le 3 novembre 2010.

3. Après que les membres aient délibéré sur la proposition « surprise », il a été convenu de plutôt remettre cette proposition à l'étude pour le congrès 2011. Voici ce qui est écrit à ce sujet dans la revue *Femmes d'ici – Automne 2010 – Volume 45, numéro 1*

<http://www.afeas.qc.ca/wp-content/uploads/2010/10/revueautomne2010.pdf>

« Cette année, au congrès d'août 2010, les membres Aféas ne se sentaient pas prêtes à prendre position sur le fait que l'aide médicale active à mourir fasse partie des soins appropriés en fin de vie, et ce, selon la loi sur la Santé et les Services sociaux du Québec. Les déléguées ont donc adopté une remise à l'étude de cette nouvelle proposition et réclamé que cette question fasse l'objet d'un atelier spécial d'échange et d'information lors du congrès 2011. La question sera donc à nouveau débattue l'an prochain.

4. Le mardi 26 octobre dernier, l'Aféas présentait son mémoire à votre Commission et vous demandait de modifier le mémoire initial qu'elle déposait en juillet 2010. Voici un extrait du mémoire présenté en octobre 2010 :

<http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/AudioVideo-33039.html?support=video>

« Avant de lire la conclusion, je dois vous informer que le texte, déposé en juillet, a été modifié. En effet, au moment du dépôt de notre mémoire, notre assemblée générale d'août dernier n'avait pas eu lieu. Lors de cette assemblée, de nouvelles propositions concernant le droit de mourir dignement ont été déposées. À la suite de ces discussions, nous devons nuancer et clarifier les propos de la première conclusion. Voici donc le texte de la nouvelle conclusion que vous avez reçu, je crois.

Au cours des prochains mois, la réflexion des membres de l'AFEAS se poursuivra dans le but de préciser le cadre dans lequel une personne en perte d'autonomie ou souffrant d'une maladie incurable invalidante ou éprouvant des douleurs physiques et mentales aiguës sans perspective de soulagement pourra exprimer clairement, sans équivoque, sa volonté de cesser son combat pour vivre et d'être aidée à mourir. L'établissement du cadre dans lequel se prendront de telles décisions est primordial pour qu'aucune dérive ne soit possible. Il faut que les balises soient claires et précises pour que chaque individu puisse exprimer librement son propre choix sans aucune contrainte et avec la parfaite connaissance des options qui s'offrent à lui. Il serait essentiel que tous les services de fin de vie, soins palliatifs et autres, soient disponibles et efficaces, et ce, partout au Québec pour que les malades aient un véritable choix et ne se sentent pas forcés d'aller vers une option par défaut, faute de services adéquats ou suite à des pressions indues d'autres personnes. »

5. Ignorant ce qui a été présenté par l'Aféas dans le mémoire initial, il est légitime de se demander si l'Aféas n'avait pas présumé de l'adoption de la proposition « surprise » et pris un peu trop hâtivement la liberté de présenter son mémoire, négligeant ainsi de consciencieusement prendre en considération l'opinion de ses membres.

6. Comme le projet de Loi C-384 présenté à la Chambre des Communes en avril 2010 a été massivement rejeté par une grande majorité de députés (74% se sont prononcés contre...) et que l'euthanasie et le suicide assisté demeurent des actes criminels, le seul autre moyen de pouvoir recourir à ces pratiques serait d'inclure cette « aide médicale à mourir » aux soins appropriés en fin de vie, et ce, selon la loi sur la Santé et les Services sociaux du Québec. **Or si, en août 2010, les membres de l'Aféas ne se sentaient pas prêtes à demander d'inclure l'aide médicale à mourir dans les soins appropriés en fin de vie et n'arrivaient pas à se prononcer sur les « critères et exigences pour avoir accès à l'euthanasie », comment, en 2009, pouvaient-elles se sentir prêtes à demander publiquement la décriminalisation de l'acte, permettant ainsi aux médecins de procéder, sans risque de représailles, à l'euthanasie et, par le fait même, de considérer cet acte comme un soin approprié en fin de vie? L'Aféas aurait-elle, en omettant d'évaluer sérieusement tous les tenants et aboutissants de sa position, manqué à son devoir de responsabilité dans un dossier aussi délicat?**
7. Vu l'ambivalence des membres de l'Aféas sur cette importante question et afin d'éviter tout paradoxe, ne conviendrait-il pas de demander à l'Aféas de publiquement clarifier sa position actuelle, étant celle de se limiter, pour l'instant, à réclamer de bons soins palliatifs, partout au Québec?
8. Pour démontrer à quel point la position de l'Aféas porte à confusion, j'attire votre attention sur un passage du mémoire où, questionnée sur la possibilité de laisser à un proche le choix de décider en cas d'inaptitude, Mme Céline Duval répondait:

« Quand on a étudié ce dossier-là, c'était plus dans le but d'autoriser la législation. On n'a pas regardé les points particuliers ».

Encore une fois, comment peut-on réclamer « d'autoriser la législation » de l'euthanasie sans avoir préalablement réfléchi sur les balises qui s'imposent?

9. À la question suivante : « ...vous, vous êtes... votre organisme, là, vous êtes en faveur des deux : de l'euthanasie et du suicide assisté? » Madame Céline Duval répondait : « Pour l'instant, il semble que oui ».

Cette réponse évasive provenant de la présidente de l'Aféas est, à mon avis, décevante, irresponsable... voire inacceptable, et n'alimente en rien le sentiment de fierté normalement ressenti par un membre envers son association.

Considérant ces nombreux faits, il convient de conclure :

- Que, de toute évidence, l'Aféas a pris position, dans ce dossier de l'euthanasie et du suicide assisté, de façon prématurée sans avoir suffisamment approfondi le sujet et sans avoir suffisamment consulté ses membres;
- Que les membres de l'Aféas sont sérieusement divisées sur la question;
- Qu'au congrès 2010, la majorité des déléguées ont reconnu la nécessité d'étudier davantage ce dossier avant de formuler, de façon claire, leur position officielle.

Pour toutes ces raisons et vu l'importance capitale de cette question de l'euthanasie et du suicide assisté, je demande à la Commission de considérer comme nulle et non avenue la position de tout organisme qui n'aurait pas, préalablement, fait l'objet d'une large consultation auprès de ses membres;

Pour toutes ces raisons et pour des fins de transparence et de cohérence dans les présentes consultations publiques, je demande à la Commission d'inviter tout organisme qui change sa position en cours de processus... à le faire publiquement et explicitement, ne laissant aucune place à la confusion.

Nicole Charbonneau Barron

(450) 461-2554

P.S. Note supplémentaire :

Les seules informations reçues par le biais des guides d'animation et de la revue « Femmes d'ici » remontent à 2006-07. Membre depuis trois ans, je n'ai été témoin d'aucune discussion, ni en superficiele... ni de fond... sur la question de l'euthanasie et du suicide assisté, contrairement à ce qui a été affirmé dans les propos des représentantes de l'Aféas dont voici un extrait :

Voici l'extrait du mémoire de l'Aféas où il est question du processus démocratique :

« J'attire votre attention sur le fait que les deux paragraphes qui suivent présentent le processus démocratique de l'AFEAS, et la façon dont ses membres ont pris position dans le présent dossier. Je sais qu'il y a quelques jours une membre AFEAS s'est présentée devant vous et à mis en doute la validité du processus démocratique de l'AFEAS: je peux vous assurer que, depuis 2006, par le biais de l'outil qu'est notre guide d'animation et de notre revue Femmes d'ici , les informations ont circulé en ce qui a trait à l'euthanasie et au suicide assisté. Ce n'est qu'après de sérieuses discussions que des membres ont elles-mêmes formulé des propositions qui furent étudiées lors de nos assemblées générales, auxquelles les membres étaient représentées par des déléguées qu'elles ont elles-mêmes choisies. Évidemment, nos positions sont celles d'une majorité - parce que les opinions étaient partagées - mais, comme vous le savez certainement, en tant que politiciens et politiciennes, la démocratie ne peut se résumer en une question d'unanimité. »

Saint-Bruno, le 1er novembre 2010

Madame Nicole Charbonneau Baron
Conseillère
Afeas locale Montarville

Objet: Article 9 - Suspension ou exclusion
- Suivi - Commission parlementaire sur Mourir dans la dignité

Madame,

Suite à votre intervention à la Commission parlementaire sur l'euthanasie, en date du 15 octobre 2010, nous sommes dans l'obligation de demander votre démission vu les propos tenus lors de cette Commission.

Vous avez porté préjudice à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale selon l'article 9.1 - Une membre peut être suspendue si elle ne se conforme pas aux règlements de l'Association ou si elle fait volontairement du tort à l'Association. Cette décision de suspension ou d'exclusion demande un vote des deux tiers (2/3) du conseil d'administration de l'Afeas locale.

Vous avez tenu devant cette commission les propos suivants:

- ◆ Avant d'en arriver à mon point principal, qui dénonce le processus non démocratique de l'AFEAS...
- ◆ Or, je déplore que cette demande que l'AFEAS, Association féminine et d'action sociale, ait été faite au Parlement du Québec et qu'elle n'ait pas découlé d'une décision prise de façon démocratique, et j'aimerais ici vous en faire la démonstration. Avant la tenue du congrès de l'Afeas en août 2009, aucune consultation...
- ◆ L'AFEAS qui a pourtant comme mission le droit de défendre le droit des femmes a, en omettant d'informer ses membres, failli au droit le plus fondamental qui est justement celui d'être bien informé...
- ◆ Que pour une question de si haute importance, la commission considère comme insignifiante et sans valeur la position de tout organisme qui n'aurait pas fait l'objet d'une large consultation auprès de ses membres....
- ◆ Et ignore totalement la position de l'AFEAS,.....comme tenu du fait que la position de l'AFEAS ait été prise de façon non démocratique.

Lors de cette commission, vous avez aussi longuement parlé de propos tenus lors de nos conseils d'administration locales et ce sans tenir compte qu'habituellement ce qui se passe lors de CA demande plus de discrétion et de respect envers les membres du CA..

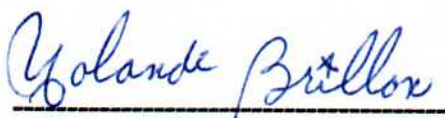
Votre mémoire présentée à cette commission avait comme but principal de discréditer l'AFEAS et ses membres. Vous avez oublié que ce qui était important pour vous, il nous semble, était d'expliquer aux membres de la commission pourquoi vous êtes contre l'euthanasie et le suicide assisté.


Donc, l'Afeas locale Montarville vous prie de ne plus vous présenter lors de nos réunions du CA et mensuelles et de nous remettre votre carte de membre de l'année 2010/2011.


Le Conseil d'administration, lors de la rencontre du 1er novembre 2010, a voté pour votre exclusion de l'Afeas.

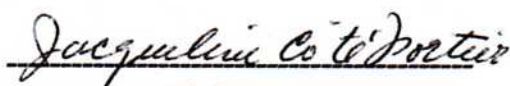
Nous aurions aimé que votre participation à notre organisme l'Afeas soit plus positive et créative.

Bien à vous.


Yolande Brillon, présidente


Micheline R. Lachapelle,
vice-présidente


Noëlla Boucher, conseillère


Jacqueline Côté Fortier, conseillère

p.j. Mémoire soumis par la présidente de l'Afeas provinciale en date du 26 octobre 2010

c.c. Mme Lise Girard,
Secrétaire provinciale